

EXPULSION = PERTE DE LOGEMENT

Vous risquez de perdre votre logement si

- ***vous ne respectez pas le règlement***
- ***vous ne payez pas le loyer régulièrement***
- ***vous ne maintenez pas votre logement en bon état.***

Si malgré les avertissement vous continuerez à déranger les voisins, vous perderez votre logement.

Vous serez averti deux (2) fois par écrit avant d'être expulsé.